

Le petit journal du RAMPE

N°1 avril 2017

Nouvelle formule pour un nouveau territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois anciennes communautés de communes d'Aune et Loir, du canton de Pontvallain et du Bassin Ludois ont fusionné.

A présent, elles n'en forment qu'une : la communauté de communes Sud Sarthe, qui regroupe 23 communes.

Le RAM dispose aujourd'hui de 3 antennes avec 4 professionnelles pour vous accompagner. Avec une équipe dynamique, l'envie est de mettre de l'action sur ce nouveau territoire ! Sachez d'ailleurs que toutes les nouvelles idées, envies sont les bienvenues.

Dans ce 1er numéro du petit journal nous allons faire le point sur les services petite enfance, les actions 2017, sans oublier les clins d'œil sur le développement du jeune enfant, la sélection littéraire ...

Toute l'équipe vous souhaite une bonne lecture !

Aubigné Racan

Place des AFN
72800 Aubigné Racan

N° 02.72.88.51.34

rampeaubigne@comcomsudsarthe.fr

Cérans Foulletourte

11 place Pierre Belon
72330 Cérans Foulletourte

N° 02.85.29.12.20

rampecerans@comcomsudsarthe.fr

Le Lude

10 bis boulevard George Sand
72800 Le Lude
N° 02.52.60.12.65
rampelelude@comcomsudsarthe.fr

**A partir du prochain numéro, le petit journal sera envoyé par mail.
Si vous souhaitez le recevoir par courrier, merci de vous manifester
auprès du RAM de votre secteur (sans retour de votre part, l'envoi par
mail sera automatique). Merci.**

Actualités



Semaine Thématique

« Réveiller son corps »

En complément des jeux et rencontres nous allons vous proposer avant chaque vacances scolaires des semaines thématiques.

Du **3 au 7 avril** vous aurez accès à différents ateliers. Ces temps sont ouverts aux professionnelles mais également aux familles.

- Lundi 3 avril **baby yoga** à 9h15, 10h15 ou 11h15, salle des fêtes de St Jean de la Motte, rue de Pringé
- Mardi 4 avril **motricité libre** à 9h30 ou 10h30, sous sol de l'école élémentaire, rue de la libération à Vaas
- Mercredi 5 avril **jeu libre** à 9h30 ou 10h30 au multi accueil du Lude, 10bis bd George Sand
- Jeudi 6 avril **bébés lecteurs** à 9h15 avec Nicolas à l'accueil périscolaire, rue St Martin à la Fontaine St Martin
- Vendredi 7 avril **éveil au corps** à 9h30 ou 10h30, salle des fêtes de Dissé sous le Lude, 15 rue Kléber Vaudron
-

Attention, ces séances sont uniquement sur réservation au 02.85.29.12.20 (nombre de places limité)



En parallèle, le **mardi 4 avril à 20h**, nous vous proposons une soirée cinéma au mega CGR de St Saturnin (place environ 10 euros) pour voir « Et les mistral gagnants », suivi d'une conférence débat avec Anne Dauphine Julliand, réalisatrice du film mais également auteure des livres « deux petits pas sur le sable mouillé » et « une journée particulière ».

Merci de nous contacter pour vous inscrire (réservation à faire en amont). Un co-voiturage vous sera proposé.

Le coin des petites annonces

Désormais, dans chaque petit journal du RAM vous aurez la possibilité de déposer des annonces de matériel à vendre ou en recherche : poussette, table de change, jeux

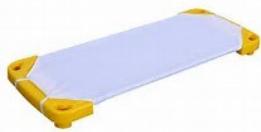
Merci de contacter le RAM de votre secteur.

Commande groupée

Vous êtes nombreuses à nous avoir sollicité pour vous équiper de lit-couchette pour enfant. Nous vous proposons de grouper les achats et ainsi de bénéficier d'un tarif préférentiel (catalogue Manutan) :



35.47 TTC le lit (à partir de 24 achats)



Ou
36.78 TTC le lit avec drap housse et étiquette (à partir de 18 achats)

Merci de contacter le RAM avant le **vendredi 21 avril**



Afin de faciliter les achats de jouets, matériel... (réduction, faible coût de port...) nous mettons à votre disposition les catalogues : **Majuscule**, **Wesco**, **10 doigts**, ainsi que les livres de l'association **Lire c'est partir** (site internet consultable).



Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 25 avril 20h** à la Communauté de communes à Cerans-Foulletourte, 11 place Pierre Belon.

La valise sensorielle

Une valise sensorielle a été créée dans le cadre de la quinzaine petite enfance 2016 sur le RAM antenne Cérans-Foulletourte, par un groupe de professionnelles et parents. On y retrouve de nombreux éléments dont le tactile loto, un tapis d'éveil pour tout petits, des livres, des fiches techniques...

Quelque soit votre commune, vous avez la possibilité de l'emprunter gratuitement donc n'hésitez pas à nous contacter au 02.85.29.12.20 ou rampecerans@comcomsudsarthe.fr



La petite enfance sur le nouveau territoire

Plusieurs services sont ouverts aux parents et professionnelles

- Les multi accueil :

« A petits pas... » à Cérans Foulletourte. Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

Pour tout contact, Mme Tessier Aude, au 02.44.71.85.76

« Au jardin des ouistitis » au Lude. Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

Pour tout contact, Mme Tortevois Cécile, au 02.43.94.54.20



- Le relais assistantes maternelles :

Le RAM antenne Cérans Foulletourte avec Mmes Farcy Mlaure et Royer Lucile, éducatrices de jeunes enfants

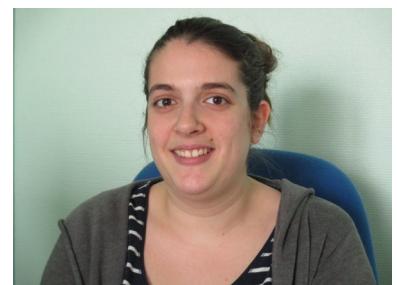
Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h



Le RAM antenne d'Aubigné Racan avec Mme Charrua Marine, conseillère en économie sociale et familiale

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 13h30 à 17h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 13h30 à 17h



Le RAM antenne du Lude avec Mme Fouassier Elodie, éducatrice de jeunes enfants

Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Jeudi 13h30 à 17h30



Prochaines dates de jeux et rencontres

Vous avez en moyenne une séance tous les 15 jours, et ce sur chaque secteur. En parallèle des jeux et rencontres vous avez accès aux semaines thématiques avant chaque vacances scolaires, aux bébés lecteurs, à la ludothèque qui se trouve au Lude, et d'autres projets vont émaner au cours de l'année.

Nous avons pour mission de créer des espaces favorisant la découverte des jeunes enfants, mais aussi de vous accompagner professionnellement. Nous sommes aussi garantes du respect du rythme de l'enfant et il nous paraît important pour eux d'avoir des temps plus au calme au sein de votre domicile.

Antenne Cérans Foulletourte avec Lucile et Marie Laure

St Jean de la Motte	Yvré le Pôlin	Cérans Foulletourte	Requeil	Mansigné
Mardi 21 mars	28 mars	28 avril	Mardi 28 mars	Jeudi 23 mars
Mardi 2 mai	25 avril	5 mai	Mardi 25 avril	Jeudi 30 mars
Mardi 30 mai	23 mai	2 juin	Mardi 2 mai	Jeudi 27 avril
Jeudi 8 juin	6 juin	9 juin	Mardi 23 mai	Jeudi 4 mai
		16 juin	Mardi 6 juin	Jeudi 1 ^{er} juin
			Mardi 13 juin	Jeudi 15 juin
				Jeudi 29 juin

Antenne Aubigné Racan avec Marine

Verneil le Chétif	Vaas	Mayet	Aubigné Racan 1	Aubigné Racan 2
Mardi 25 avril	Mardi 21 mars	Mardi 28 mars	Vendredi 31 mars	Vendredi 24 mars
Mardi 13 juin	Mardi 30 mai	Mardi 2 mai	Vendredi 5 mai	Vendredi 28 avril
		Mardi 6 juin	Vendredi 9 juin	Vendredi 2 juin
		Mardi 27 juin	Vendredi 23 juin	Vendredi 16 juin
				Vendredi 30 juin

Antenne le Lude avec Elodie

Luché Pringé	Le Lude	
Jeudi 23 mars	Jeudi 30 mars	
Jeudi 27 avril	Jeudi 4 mai	
Jeudi 11 mai	Jeudi 8 juin	
Jeudi 1 ^{er} juin	Jeudi 22 juin	
Jeudi 15 juin		
Jeudi 29 juin		

Questions-Réponses

Les démarches auprès de Pôle emploi

Dans le cadre de notre réseau des RAM, nous avons obtenu une rencontre avec deux professionnels du service de Pôle emploi. Voici quelques informations complémentaires :

- Le délai maximum entre la création du compte employeur et l'accès à la saisie de l'attestation Pôle emploi est de 48h
- Le délai maximum toléré pour la remise des documents de fin contrat est de 8 jours après la date de fin du préavis. Au-delà le service peut être saisi par la salariée. Néanmoins, vous pouvez déjà procéder à votre inscription dès le lendemain du préavis (temps d'attente entre l'inscription et l'éventuel rendez-vous)
- Si vous êtes inscrite comme demandeur d'emploi vous devez fournir à Pôle emploi tout nouveau contrat (deux premières pages uniquement)
- Vous devez vous actualiser chaque mois en justifiant de vos bulletins de salaire. Plus tôt vous vous actualisez, plus tôt le complément vous est versé. Attention, pensez à envoyer tous vos bulletins de salaire en même temps sinon cela fausse le montant du versement
- Vous avez la possibilité de scanner les documents et de les envoyer par internet sur votre espace salariée plutôt que par courrier
- Lorsqu'un enfant rentre à l'école, l'employeur baisse généralement le contrat via un avenant. Les indemnités de Pôle emploi ne sont versées qu'en cas de rupture et non de baisse de salaire
- Le service demande parfois les fiches d'aides au calcul du salaire Excel en plus de Pajemploi. C'est notamment le cas lorsqu'un complément d'information est souhaité, mais non systématique
- A chaque fin de contrat le taux d'aide est recalculé
- De nombreuses fraudes ont été constatées, ce qui conduit désormais à une hausse des contrôles avec remboursement des trop perçus.
- Il existe une fiche d'aide au calcul du salaire sous le format Excel. Cet outil est utile, notamment en cas de fratrie pour le calcul par exemple de l'indemnité de fin contrat. n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez le recevoir.

Les transmissions

Dans le cadre de l'accueil de l'enfant, le temps de transmissions est un temps fort. Matin et soir, parents et professionnelle échangent des informations qui seront importantes pour l'accompagnement de l'enfant.

Ce temps fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil, et assure une certaine continuité. Le moment des transmissions est considéré comme un temps de travail puisque la salariée se rend disponible pour l'enfant et la famille.

Exemple : *lundi Paul est accueilli par Mme Gignard de 8h à 17h30.*

Sa maman le dépose le matin à 8h, échange avec l'assistante maternelle 5-10 minutes sur comment s'est passée la nuit, à quelle heure il a pris son petit déjeuner ...

Son papa revient le chercher à 17h30. Mme Gignard lui raconte la journée pendant que Paul fini le jeu qu'il a commencé. Ils s'en vont du domicile de l'assistante maternelle à 17h45.

Le temps de travail de la salariée est de 9h45 (8h-17h45)

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD)

Le CDD est très règlementé et ne peut se faire que dans le cadre du remplacement d'une assistante (maladie, vacances, formation)

Deux possibilités pour la rédaction de celui-ci :

- en terme précis, renouvelable qu'une fois par le biais d'un avenant
- en terme imprécis avec malgré tout une date « minimum » de retour
-

Le passage du CDD au CDI est possible, là aussi via un avenant et sans période d'essai selon la durée du précédent contrat. Si cela n'est pas le cas, il faudra procéder à une fin de contrat et remettre à la salariée, bulletins de salaire, certificat de travail, attestation Pôle emploi, ainsi que le montant des congés payés acquis et une indemnité de précarité égale à 10% du total de la rémunération (congés payés inclus, soumise à cotisations sociales).

L'indemnité de précarité n'est pas due si le CDD passe en CDI.

Les animatrices du RAM possède un modèle de CDD, n'hésitez pas à les contacter si besoin.

L'IRCEM

L'IRCEM vous propose une aide aux vacances sous la forme de chèques vacances. Cette demande, possible une fois par an et soumise à conditions de ressources peut vous permettre de recevoir une prestation de 200 euros. N'hésitez pas à vous connecter sur leur site, rubrique salariée puis action sociale. Retrouvez également la petite enfance via le Facebook de l'IRCEM.

Le développement du jeune enfant

Comment comprendre et recevoir les émotions du jeune enfant ?

Les ressentis de l'enfant se traduisent essentiellement par les émotions qu'il dégage de son propre corps (les pleurs, les cris, les membres qui s'agitent). Au début de sa vie, il est impulsif et ne contrôle pas ses mouvements qui peuvent paraître brusques aux yeux de l'adulte.

Le tout-petit est submergé par ses émotions : trop de joie, trop de tristesse...

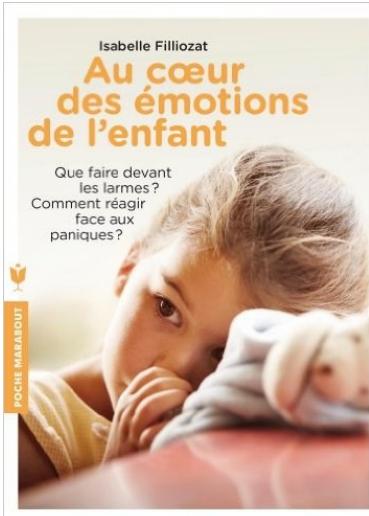
Ce « trop plein » est compliqué à canaliser et à gérer. Pour l'adulte, cela peut-être vécu comme violent et déroutant. Déroutant car pas facile de comprendre ce qui se passe dans la tête du tout-petit, et violent parce que l'adulte peut prendre à cœur ce que l'enfant lui montre par ses gestes (des mains lestes qui peuvent agripper ou griffer parfois...).

Les premiers mois sont rythmés par les besoins vitaux (le sommeil et l'alimentation, la couche propre). Quand ces besoins sont assouvis et que le bébé pleure, le parent est perplexe car il est compliqué de savoir ce qui se passe. Plus tard, le caractère commence à s'affirmer mais le langage verbal n'est pas encore tout à faire présent. De ce fait, l'enfant peut « chouiner », « râler », « pleurer »... autant de synonymes qui peuvent décrire une multitude d'émotions. Les adultes doivent se donner le droit de ne pas toujours comprendre et d'être démunis face à toutes ces émotions. Ce qu'il est important de retenir c'est la nécessité de parler, d'expliquer notre incompréhension face aux réactions de l'enfant. Savoir poser des mots c'est aussi lui montrer, que nous, adultes, nous ressentons aussi des émotions. Ainsi, l'enfant grandira en donnant sens à ses émotions puisqu'il aura compris que ces dernières font parties de lui et que tout le monde autour de lui y a droit !

Vous, parents, premiers éducateurs de votre enfant, et assistants maternels, professionnels de la petite enfance, avez toute votre place pour accompagner l'enfant dans cette découverte quotidienne émotionnelle...



Voici deux ouvrages pouvant vous accompagner dans cette démarche de réflexion :



« *Au cœur des émotions de l'enfant* » d'Isabelle Filliozat
Comprendre son langage, ses rires et ses pleurs... Que faire devant les larmes ? Que dire face aux hurlements ? Comment réagir vis-à-vis des paniques ? Les parents sont souvent démunis devant l'intensité des émotions de leur enfant. Ils cherchent volontiers à les calmer, à faire taire les cris, les pleurs, l'expression de l'émoi.
Or, l'émotion a un sens, une intention. Elle est guérissante. Ce livre très concret, tire ses exemples du quotidien, aide les parents à comprendre la peur, la colère, la joie, la tristesse et le besoin de l'enfant d'exprimer tous ces sentiments. Tout cela pour mieux l'accompagner vers l'autonomie et vers davantage



« *Pleurs et colères des enfants et des bébés* » d'Aletha Solter

Pleurs et colères expose une façon nouvelle de comprendre la fonction des pleurs au cours du premier âge et de l'enfance. Ce livre révolutionnaire vous aidera à améliorer vos rapports avec les enfants, que vous soyez parent, substitut parental, enseignant ou professionnel de la santé, et à mieux comprendre pourquoi les bébés et les enfants pleurent. Vous y apprendrez comment répondre au mieux à leurs manifestations.

Le métier d'assistant maternel

- Vous êtes en recherche d'emploi, ou souhaitez vous reconvertir ?
- Vous pensez avoir les compétences pour contribuer au bien-être des enfants (accueil, hygiène, alimentation, éveil) ?
- Vous vous sentez en capacité d'instaurer une relation de confiance avec des parents ?
- Travailler à votre domicile ne vous dérange pas ?

Pourquoi ne pas devenir Assistant Maternel ?

Aucun diplôme ni âge n'est requis pour exercer cette profession.

Comment ?

La première chose à faire pour être rassuré sur vos motivations correspondent à ce métier est d'assister à une réunion d'information organisée par la Circonscription de la solidarité (antenne de Mayet pour notre secteur). Durant cette réunion assistante sociale, puéricultrice... informent les candidats sur les modalités d'exercice du métier d'assistant maternel et sur les réalités du terrain. Cette première étape est nécessaire pour que votre réflexion aboutisse à votre choix de carrière en tant qu'assistant maternel.

Ensuite, vous ferez une demande d'agrément, via un formulaire administratif qui sera étudié par le Conseil Départemental (remis lors de la réunion d'information). C'est cette étape décisive qui lancera votre processus de professionnalisation.

S'en suivra une visite de votre domicile par une puéricultrice qui évaluera les conditions matérielles du logement, sa sécurité, son environnement pour l'accueil des enfants. Cette professionnelle vous posera également des questions sur votre vision du métier. Cette visite déterminera l'accord ou le refus de votre demande d'agrément et précisera le nombre de places attribuées.

En général, en début de carrière deux places vous sont attribuées. Ce nombre peut augmenter ensuite en faisant une demande d'extension de votre agrément.

Le Conseil Départemental, suite à la visite de la puéricultrice, peut accorder ou refuser de manière totale ou partielle, l'agrément. L'agrément vous sera attribué pour 5 ans et vous devrez faire une demande de renouvellement à l'issue de ce délai.

Et la formation ?

La formation au métier d'assistant maternel est totalement gratuite mais obligatoire pour pouvoir exercer. Vous aurez 60heures à effectuer avant d'accueillir les premiers enfants à votre domicile. Cette première partie de formation vous permettra d'aborder différentes thématiques : le cadre juridique et institutionnel au sein de la profession, le développement de l'enfant, l'éveil et les besoins de l'enfant, la santé et l'anatomie de l'enfant, la nutrition, l'alimentation et la diététique, les activités et l'éducation, la communication et les relations avec les parents, la qualité de vie dans son logement et la prévention des accidents domestiques.

10 heures de formation sur les gestes de 1ers secours sont aussi dispensés avant accueil.

Vous pouvez être dispensé de la formation si vous êtes titulaire : du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, d'un CAP Petite Enfance, d'un diplôme de niveau III dans le domaine de la Petite Enfance (ex : Educateur de Jeunes Enfants).

La première partie de formation valide l'autorisation d'accueillir des enfants.

Vous aurez également 60 heures de formation à effectuer au cours de vos 2 premières années d'exercice.

Dans le cadre du CPF (compte personnel de formation) vous avez la possibilité de suivre des formations continues (accueillir un enfant de moins de 3 ans, supports ludiques et éveil sensoriel...). Ce droit de 48h par an est ouvert dès la 1ère heure travaillée. Le RAM de votre territoire propose ce service, n'hésitez pas à nous contacter.

Quelles aides ?

Pour aménager votre logement vous pouvez bénéficier de **2 types d'aides financières** allouées par les caisses d'allocations familiales : la prime d'installation destinée aux personnes nouvellement agréées et le prêt à l'amélioration de l'habitat à taux zéro, sous réserve de remplir les conditions.

N'hésitez pas à solliciter les animatrices du RAMPE qui se feront un plaisir de vous accompagner dans votre projet professionnel, et également vous informer sur les communes où le besoin est le plus important.

Le RAMPE propose des matinées d'animation à destination des assistants maternels et des familles, et peut vous accompagner dans vos démarches, vous guider pour l'achat de matériel, etc...

Les p'tits bricoleurs

Expérimenter le mélange des couleurs (expérimentation chromatique par capillarité)

La mise en place est simple. Il s'agit de remplir 3 verres transparents d'eau. Y ajouter du liquide coloré (5 gouttes de colorant alimentaire rouge, jaune et bleu par verre). Ensuite, rajouter trois verres vides afin de former un cercle. Puis relier les six verres d'essuie-tout ou mouchoirs en papier enroulés.

Quelques heures plus tard (environ 2h) tous les verres sont au même niveau et les couleurs secondaires sont apparues. Vous pouvez aussi réaliser cette "expérience scientifique" en alignant les verres. Il est intéressant de regarder tous les demi-heure l'évolution.



Les p'tits marmitons

Saumon en croûte de julienne

Ingrédients : un beau filet de saumon, de la julienne de légumes, un jaune d'œuf, une à deux pâtes feuillettée, du sel, du poivre

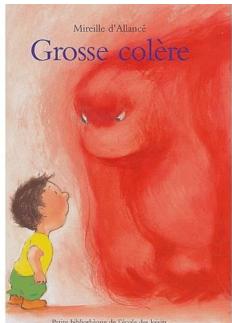
- 1/ cuire la julienne de légumes dans un peu d'huile d'olive
- 2/ poser le filet de saumon sur la pâte feuillettée, assaisonnez
- 3/ recouvrir le poisson avec la julienne de légumes
- 4/ mouiller les bords avec un jaune d'œuf puis fermer avec de la pâte feuillettée
- 5/ décorer au gré des envies et cuire 25 minutes à 190°

Bon appétit !



La sélection littéraire

Toujours sur le thème des émotions, voici quelques ouvrages accessibles pour les jeunes enfants :



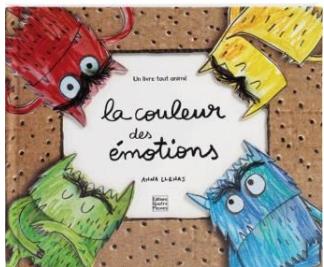
Grosse colère de Mireille D'Allancé aux éditions Album jeunesse

Robert a passé une mauvaise journée, il n'est pas de bonne humeur. Et comme si cela ne suffisait pas, son papa l'envoie dans sa chambre pour se « calmer un peu ». Sauf que quelque chose d'étrange va se passer... Comment Robert va-t-il gérer?



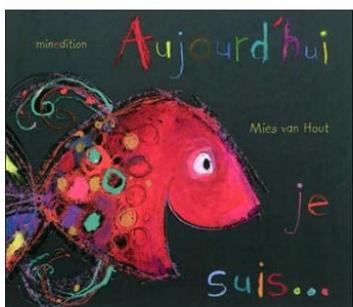
Dans mon petit cœur de Christine Roussey et Jo Witek aux éditions Album jeunesse

Au fil des pages, le cœur en relief de cette petite fille explore les différentes émotions.... Tristesse, joie, jalousie...



La couleur des émotions d'Anna Llenas et Marie Antilogus aux éditions Album jeunesse

Un livre pop up (3D, pliages) où le gentil monstre des couleurs se balade à la découverte des émotions. Bleu pour la tristesse, vert pour la sérénité, noir pour la peur ...



Aujourd'hui je suis... de Mies Van Hout aux éditions Album jeunesse

Des petits poissons, dessinés aux pastels ou à la craie explorent les émotions. Poisson curieux, poisson peureux ...



Coordinnées utiles

Services des agréments du Conseil Général de la Sarthe :
02.43.54.72.33 et cg72.fr

Circonscription de la solidarité départementale de la Vallée du Loir. Antenne de Mayet: 02.43.38.18.20

Conseil des Prud' Hommes : 02.43.77.23.90

DIRECCTE : 02.72.16.44.00

CIDFF : 02.43.54.10.37



FEPEM : www.fepem.fr et 0825 07 64 64

IRCEM : 0980 980 990 et www.ircem.fr

PAJEMPLOI : 0 820 00 72 53 et www.pajemploi.fr

Assurance maladie : 36.46 et www.ameli.fr

CAF de la Sarthe : 0810 25 72 10 et caf.fr

MSA de la Sarthe : msa-mayenne-orne-sarthe.fr

CRCESU : www.cr-cesu.fr

Partenaires du Relais Assistantes Maternelles:

